



ABAFIM



SARL au capital de 30 000 € - 443 638 463 RCS Tarbes
 Carte Professionnelle N° CPI 6301 3016 000 003 933
 délivrée le 17/03/2022 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
 16 Avenue de la Marne - 63 000 TARBES - FRANCE
 Garantie Financière (110 000€) : QBE Insurance (Europe) LIMITED
 Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

Représentée par l'agent commercial indépendant

Mme Tatiana D'EAU

Tél. : 06.26.10.61.83

Inscrit au RCS de Pau

Siret : 32218905300010

Inscription au registre
des Mandats N°

MANDAT SIMPLE DE VENTE SANS EXCLUSIVITE (avec faculté de rétractation)

Je / nous soussigné(s),

Noms : JBOS

Date et lieux de naissance : 17.04.1978 à Pau

Marié / Celibataire / Veuve / Séparé / Divorcé / Pacsé, Régime matrimonial :

Professions : meconieren sold loud

Demeurant : 2 chemin d'Esloes 64350 Lannecaube

Téléphone : 06 26 97 13 93

Adresse mail : JBOS.fabrice@orange.fr

N° de Carte Nationale Identité - passeport :

Agissant conjointement et solidairement en QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour son/leur propre compte, intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandaton par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété :

(section et N° de parcelle cadastrale, N° de lot copropriété, et superficie privative (art. 40 de la loi du 10.12.1965) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement ni aux lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m².)

Une maison située 2 chemin d'Esloes 64350 Lannecaube sur les parcelles section AE N 225, N 228 (en indivision Lamude/Jbos), section ZC N 41, N 42 et N 43 (en indivision Lamude/Jbos). (superficie totale 2.013 m²)

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître J. Z. Bouichou à Lembeye

Séquestre :

La loi solidarité et renouvellement urbains du 13.12.2000 règlemente le versement visé ci-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH).

En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usage de faire verser par l'acquéreur, seront détenus par le notaire,

CLAUSE PENALE : En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat.

Clause particulière prix fixé par propriétaire

Signatures clients :

Prix : Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de

(Chiffres) : 277 000 €

(Lettres) : deux cent soixante dix sept mille Euros

Dont le **Prix net propriétaire(s) :** 250 000 €

Honoraires : nos honoraires fixés à 10,0 % TTC, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ...).

Les **Honoraires d'Agence (TVA incluse)** seront de (chiffres) : 27 000 €, euros.

(lettres) : Vingt sept mille
Plus-Values et T.V.A. : les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ci-dessus stipulé s'entend T.V.A. incluse.

Tel. : 05.62.34.54.54 Fax : 05.62.34.66.60

Site web : www.abafim.fr e-mail : contact@abafim.com

Obligations du MANDANT :

Pendant toute la durée du mandat le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Le MANDANT s'engage à remettre les biens à son acquiescement par le MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges prévues par le mandat et à libérer les biens pour le tout le jour subrogation.

Jouissance : L'entrée en jouissance aura lieu lors de la réalisation de la vente par acte authentique, le mandant déclarant que les biens à vendre seront à ce moment, libres de toute location, occupation ou réquisition.

- Le MANDATAIRE s'engage à :
 - informer le MANDANT sur tous les éléments nouveaux (législatifs, prix, situation économique, ...).
 - réaliser toutes les démarches pour vendre ce bien sur son réseau, notamment le site internet www.abafim.fr.
 - mettre à la disposition du MANDANT un espace dédié sur le site www.abafim.fr avec un accès en temps réel des actions entreprises par le MANDATAIRE.
 - rendre compte du résultat des visites effectuées et des actions entreprises ainsi que des résultats de ces actions au MANDANT, notamment par email.
 - organiser un rendez-vous physique ou téléphonique tous les trois mois pour faire le point sur le déroulement de sa mission.
 - Effectuer une sélection préalable des candidats acquéreurs : cette sélection permettant d'éliminer les curieux et autres personnes non solvables ou mal intentionnées.
 - informer le MANDANT de l'accomplissement du mandat par tout écrit remis contre récépissé ou émargement ou LRAR ... dans les huit jours de l'opération, en joignant le cas échéant une copie de la quittance ou du reçu délivré, ce, conformément à l'art.77 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972.

Le MANDANT reconnaît expressément avoir pris connaissance préalablement à la signature des présentes, de l'intégralité des services définis au présent mandat, conformément aux articles L 111-1 et suivants du Code de la consommation et avoir reçu un exemplaire du présent mandat et des conditions au recto.

Lignes : 0
Mots : 0
Chiffres : 0
Rayés nuls

LE MANDANT (Propriétaire(s)) Conjoint non propriétaire
" Bon pour mandat " " Mandat accepté "

A Lannecaube, le 23.11.23 20
LE MANDATAIRE (Agence)
" Mandat accepté "

Formulaire de rétractation : à compléter et retourner pour résiliation de mandat (Code de la consommation articles L121-23 à L121-26)

Populaire à retourner daté et signé par le (s) mandant(s) par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse figurant en entête au recto du présent document. Conditions : formulaire à expédier au plus tard le quatorzième jour de la signature du présent contrat, ou si ce délai expire un samedi, dimanche ou jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Je soussigné(e) déclare annuler le mandat de vente et après Signature(s) du (des) mandant(s)

N° de mandat :
Nature du bien :
Date de signature du mandat de vente :
Nom et prénom du (des) mandant(s) :
Adresse du client :

Date :